

CHRS

Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale

Insertion

Bilan d'activité 2024

SIÈGE SOCIAL
Association Le Lien
2 rue Lataste - 33500 Libourne
Tél. 05 57 51 19 25

Mail : contact@assolelien.fr
Site internet : <https://assolelien.fr/>
SIRET : 352 096 549 000 22

CHRS INSERTION

ADMISSION :

Demande faite par un travailleur social auprès du Service Intégré d'Accueil et d'Orientation de la Gironde (SIAO).

- Lorsqu'une place est vacante, le SIAO envoie la demande la plus ancienne et/ou urgente au CHRS qui reçoit le ménage et donne sa réponse sous 7 jours.
- Durée de séjour de 3 mois renouvelable.

LES BENEFICIAIRES :

- Personne majeure avec ou sans enfant.
- Rencontrant une problématique de logement ou d'hébergement (absence de logement, insalubrité, expulsion...).
- Nécessitant et adhérant à un accompagnement socio-éducatif global.
- Acceptant et respectant les règles de vie et les conditions d'occupation.

Notre projet d'établissement, nos missions et la composition de l'équipe ne nous permettent pas de garantir l'accompagnement de personnes présentant des addictions et/ou des troubles de la personnalité envahissants, non pris en charge par le secteur sanitaire.

LES MISSIONS:

- Proposer un hébergement associé à un accompagnement individualisé global au quotidien.
- Co-construire et personnaliser un projet d'accompagnement et le mettre en œuvre avec la personne accompagnée.
- Recueillir les attentes et les besoins de la personne et définir des objectifs d'accompagnement dans un principe de réalité, de continuité et fluidité des parcours et ainsi tendre à son autonomie (emploi/formation, administratif/budget, mobilité/repérage sur le territoire, santé, vie quotidienne/savoir habiter, parentalité/liens familiaux, socialisation, relogement).
- Proposer des actions individuelles et/ou collectives adaptées aux besoins et attentes des personnes (cuisine, sport, bien-être, sorties culturelles,...), visant à rompre avec les situations d'isolement et à favoriser une inscription sociale et citoyenne. Elles peuvent être organisées en lien avec des partenaires.
- Favoriser l'expression et la participation des personnes accompagnées (Réunions d'expression, CVS).

LIEUX D'HEBERGEMENT



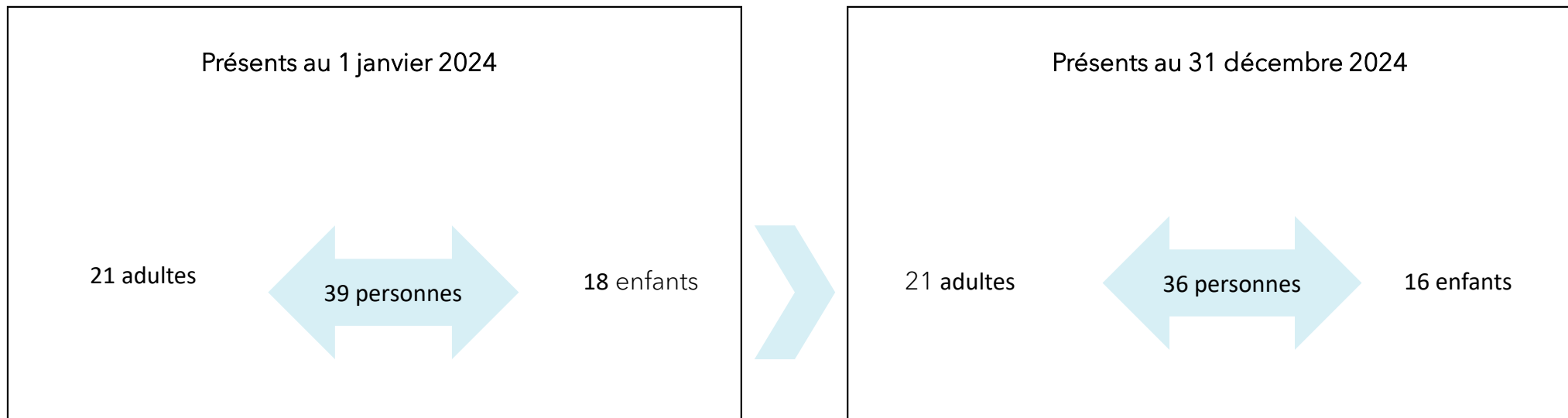
La résidence Marne : accueil de familles dans 6 logements autonomes (capacité d'accueil : 20 places)

La résidence Thiers : accueil de 10 personnes seules en studio



La résidence Bordes : accueil de familles dans 4 appartements (8 places)





20 ménages présents au 1 janvier 24

18 ménages présents au 31 décembre 24

Nombre d'entrées : 19 personnes
Adultes : 11
Enfants : 8
Nombre de ménages entrés : 10

13852 journées
réalisées

Nombre de sorties : 22 personnes
Adultes : 12
Enfants : 10
Nombre de ménages sortis : 12

L'objectif CPOM à atteindre en 2024 concernant le taux d'occupation : 95%. Nous avons atteint le taux de **99 %**.
En 2023, 102% lié à un sur-effectif : compositions familiales/ grande fratrie.

OCCUPATION ET VACANCE

Rénovation des logements et délais d'attente des fiches SIAO

4 LOGEMENTS DE THIERS

Thiers 5 : départ soudain de la personne donc pas d'anticipation possible pour l'entrée suivante : soit 20 jours inoccupés.

Thiers 8 : travaux de peinture notamment après plus de 3 ans d'occupation par la même personne : 13 jours inoccupés

Thiers 9 : désencombrement + gros travaux de remise en état suite à du "squat" : 19 jours inoccupés

Thiers 11 : peinture + menus travaux + gros ménage : 11 jours inoccupés puis départ à l'initiative de la personne sans prévenir donc délais d'attente fiche SIAO : 15 jours inoccupés

2 LOGEMENTS DE BORDES

Bordes 1 : peinture + travaux + ménage + pas de fiche SIAO correspondant à cette typologie + refus de la 1ère famille orientée : 70 jours inoccupés puis de nouveau attente fiche SIAO suite à la sortie suivante : 50 jours inoccupés

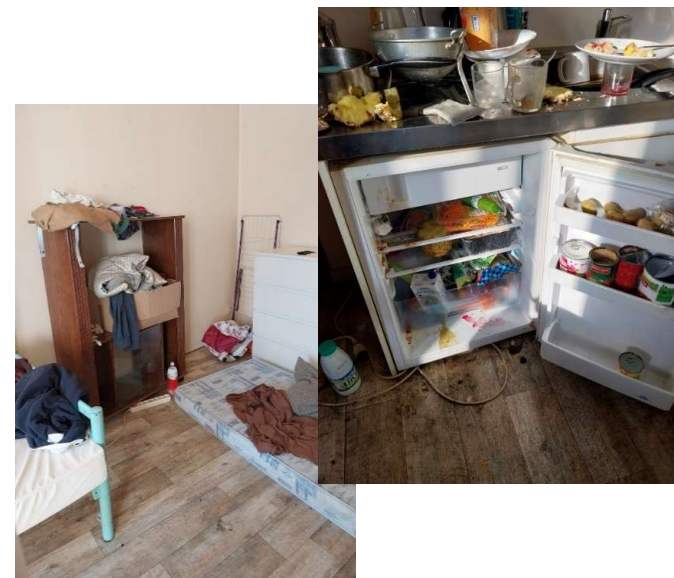
Bordes 4 : peinture + ménage + attente fiche SIAO : 49 jours inoccupés, puis de nouveau délais d'attente fiche SIAO suite à la sortie suivante : 17 jours inoccupés

3 LOGEMENTS DE MARNE

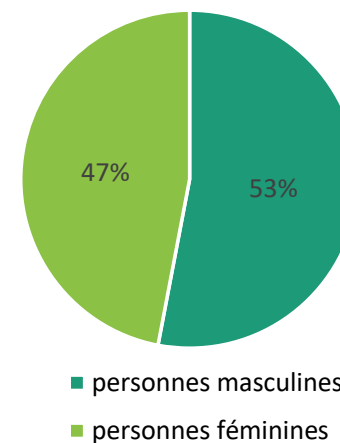
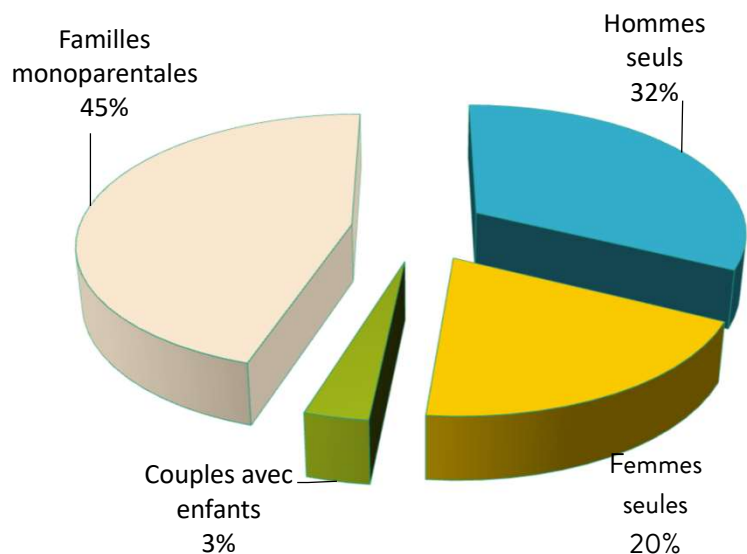
Marne 5 : peinture + renouvellement du mobilier obsolète + ménage : 16 jours inoccupés

Marne 9 : peinture + menus travaux : 21 jours inoccupés

Marne 6 : désencombrement suite à un départ de la personne sans prévenir + travaux + ménage : 39 jours inoccupés.



SITUATIONS FAMILIALES

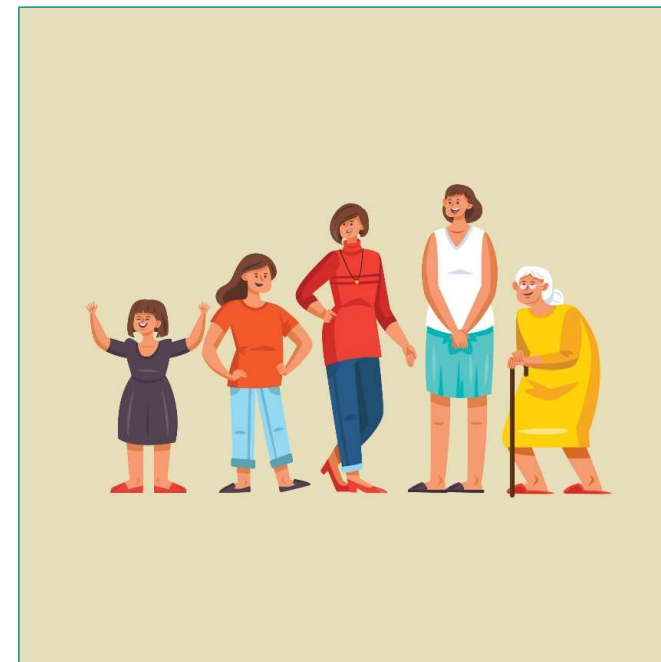
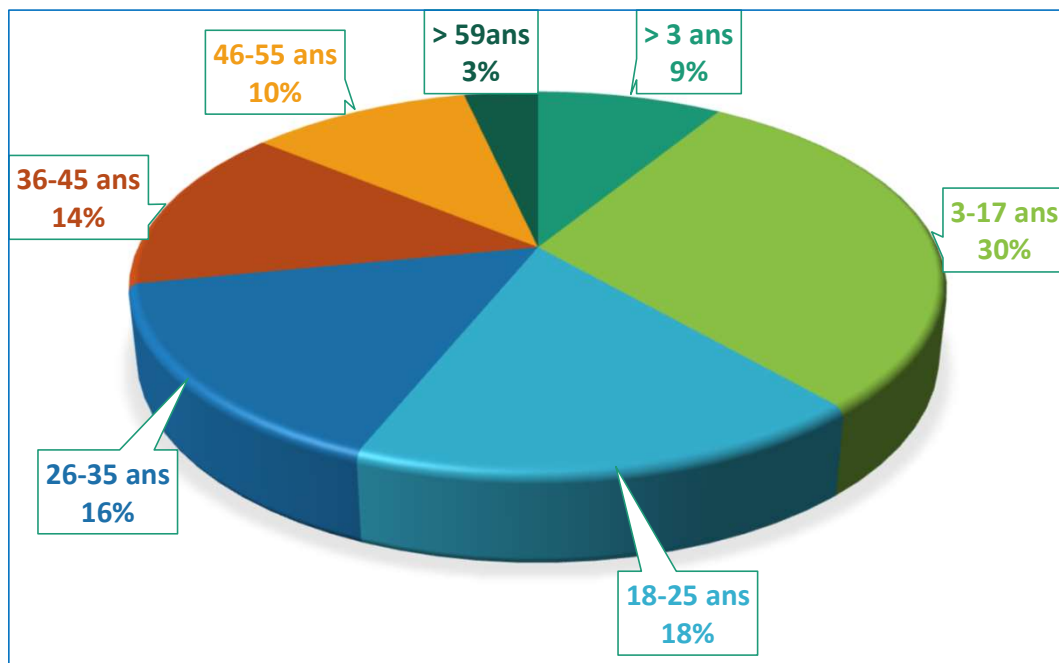


10 hommes seuls accueillis (13 en 2023), aucun couple sans enfant (1 en 2023), 1 couple avec enfants (1 en 2023) et 17 familles monoparentales (12 en 2023). L'orientation de femmes seules (6) a augmenté (3 en 2023).

L'accueil de femmes est quasi identique à celui des hommes : le nombre d'hommes seuls est compensé par le nombre de familles monoparentales majoritairement féminines.

En 2024, 24 enfants ont été hébergés au CHRS.

AGES

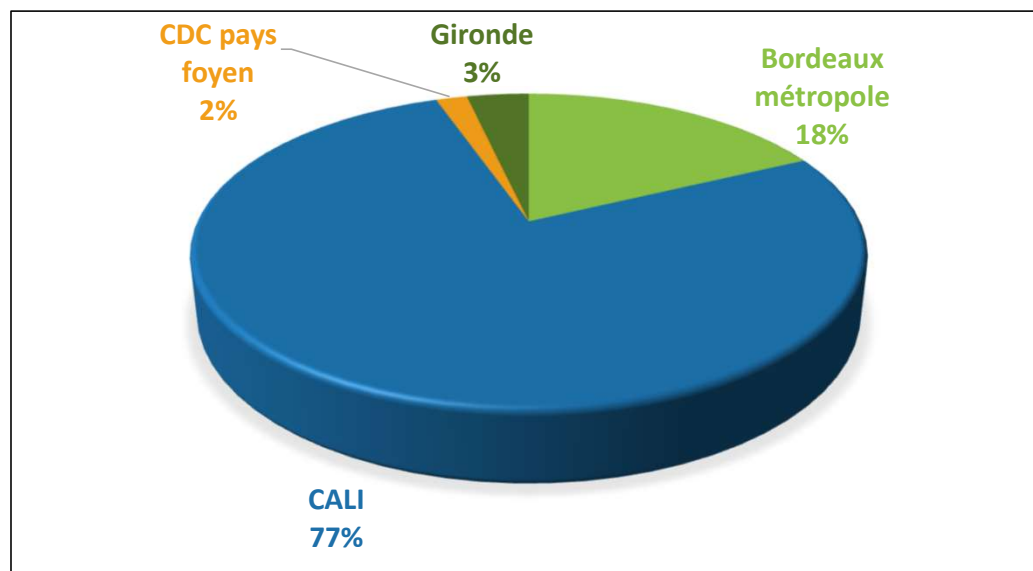


Les **enfants (24)** représentent **47 %** de la population hébergée au CHRS : 3 enfants ont moins de 3 ans et 3 sont majeurs.

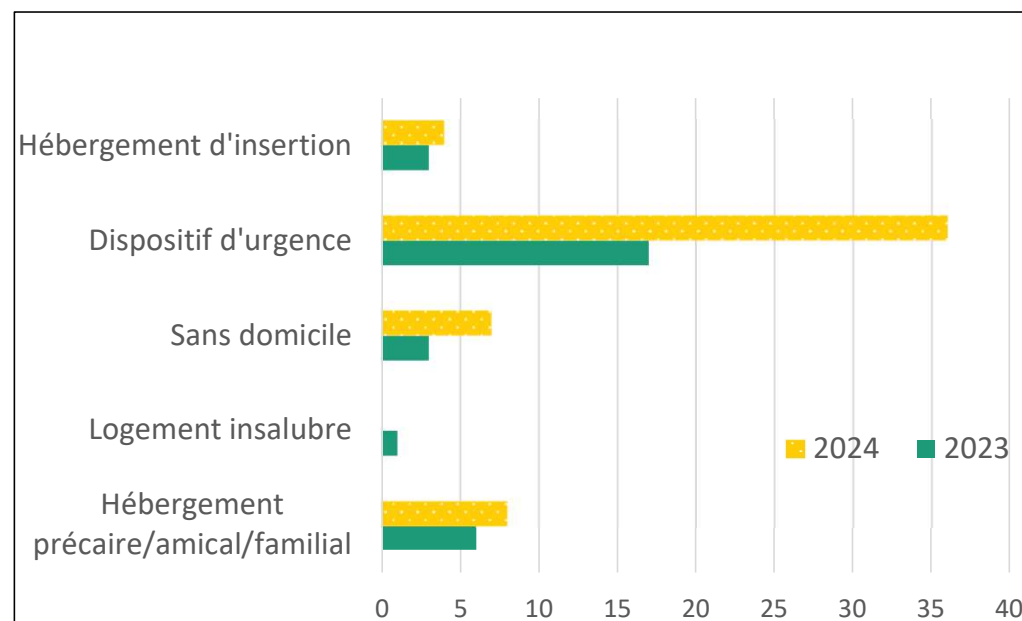
Un travail autour du **soutien à la parentalité** est effectué en partenariat avec les professionnels de l'enfance (Protection Maternelle Infantile, Action Educative en Milieu Ouvert, écoles, collèges, etc.).

Il est à noter que **4 mamans ont moins de 25 ans**.

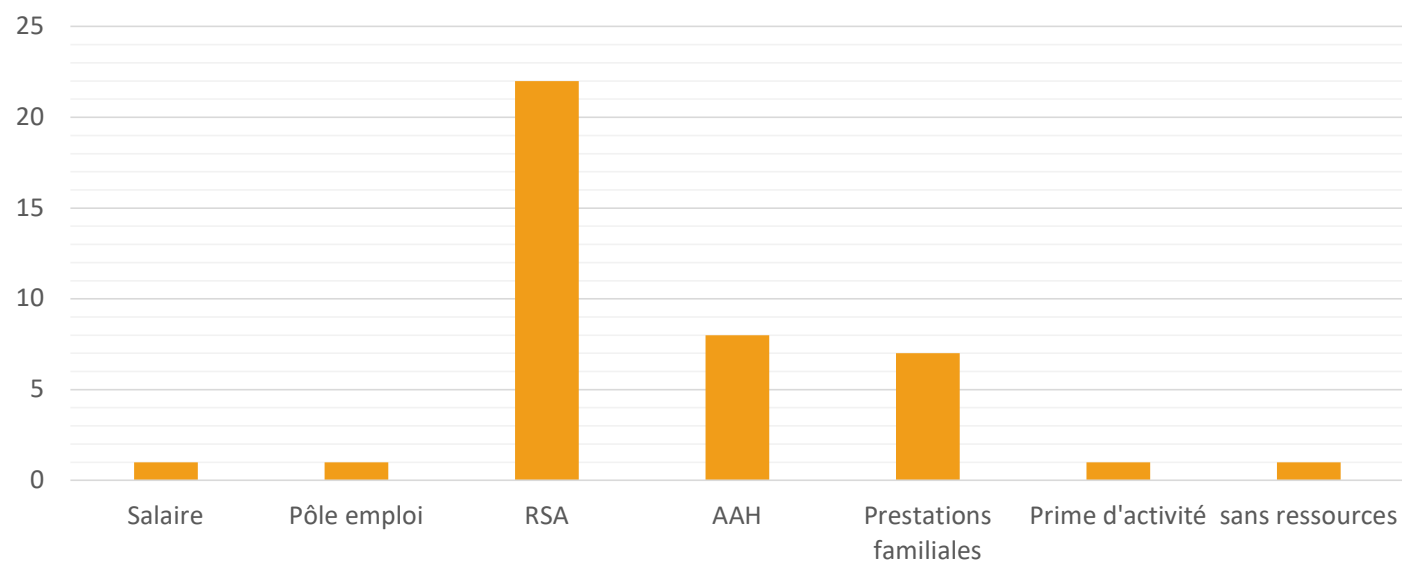
SITUATION HEBERGEMENT LOGEMENT AVANT L'ENTREE EN CHRS



64 % des ménages étaient préalablement hébergés au CHRS femmes familles stabilisation, ou au CHRS urgence (Centre d'Accueil d'Urgence Permanent) ou dans des dispositifs d'urgence externes à l'Association.



TYPE DE RESSOURCE



La majorité de personnes accueillies en 2024 perçoit le **Revenu de Solidarité Active (RSA)**.
 Les **familles monoparentales** sont pour la **plupart bénéficiaires du RSA** avec allocations familiales et/ou Allocation de Soutien Familial (ASF).
8 personnes perçoivent l' **Allocation Adulte Handicapé (AAH)**.
6% des personnes accueillies perçoivent un **salaire et/ou une prime d'activité**.

EXEMPLE DE SEMAINE TYPE AU CHRS

Franz au CHRS depuis 11 mois :

« On est allé chercher les nouvelles poubelles pour la résidence. Avec une éducatrice on a pris la voiture et on est parti récupérer la poubelle jaune, dans une ville à côté, pour qu'on puisse trier les déchets. C'était un moment très drôle car très compliqué à déplacer, on était 2 à tenir la poubelle pendant le trajet (...) »

Fatima au CHRS depuis 6 mois avec deux enfants :

« (...) je veux tout faire pour les enfants donc je suis allée rencontrer l'AEMO pour réfléchir pour mes enfants, c'est très important pour moi et pour leur futur. »

SEMAINE AU CHRS

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Préparation et nettoyage d'un logement après travaux en vue d'une nouvelle admission	Temps d'accueil autour d'un café	Accompagnement de Kevin avec son chien chez le vétérinaire	Réunion tripartite avec Sonia et la CIP	Temps de travail administratif pour instruire un dossier de contingent prioritaire
12 h : Repas avec les résidents	RDV au domicile de David pour travailler autour de l'entretien du logement	RDV de Miguel pour un rappel des conditions d'occupation avec la cheffe de service	Nouvelle admission Entrée de Kaylie et de ses 3 enfants	Réunion d'expression sur la résidence
RDV au bureau avec Christelle pour mettre à jour son dossier CAF	Accompagnement de Françoise au RDV avec son médecin addictologue à Bordeaux	Visite post CHRS au nouveau logement de Noëlla à Coutras	RDV avec Marie-Paule pour renouveler sa CNI qu'elle a perdu	Accompagnement de Sabine chez son avocat
Accompagnement de Franz à SMICVAL (Tri des déchets)	Temps de travail en équipe éducative pour la réécriture du projet de service	Rencontre de l'AEMO avec Fatima pour faire un point sur les projets des ses enfants	Réunion d'équipe avec la Cheffe de service	Contact téléphonique avec Jérôme à EDF pour demander la mise en place d'un plan d'apurement
Temps administratif pour remplir le logiciel Paxtel		RDV avec Yves pour remplir son dossier MDPH	19h/21h : Soirée avec les résidents autour de jeux de société	

Marie Paule au CHRS depuis 4 mois :

« J'ai tous mes papiers à jour, par exemple : carte vitale, carte identité, impôts, j'ai tous mes rdvs à jour. Tout ce que pendant des années j'ai eu du mal à avoir (...) »

Sabine au CHRS depuis 2 mois avec un enfant :

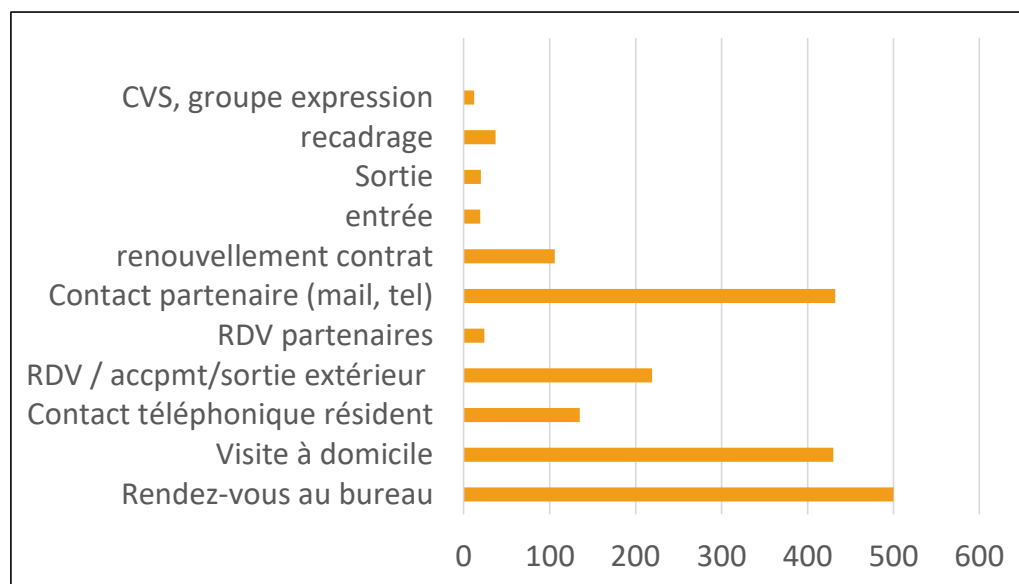
« Je suis arrivée avec des problèmes de justice, j'étais perdue dans toutes les procédures. Ici j'ai pu tout organiser, réfléchir au règlement de mes dettes. Prendre contact, rencontrer un avocat et organiser mon passage devant le tribunal (...) »



L'ACCOMPAGNEMENT GLOBAL

Les chiffres cités peuvent définir **plusieurs actions différentes pour un même indicateur** :

- *soit **des temps d'échanges éducatifs** pour tendre vers la mise en place plus concrète de démarches ou de suivis
- *soit **des accompagnements physiques**
- *soit **la constitution de dossiers**
- *soit **des temps de rencontre, d'échange et/ou d'orientation** vers les partenaires et/ou administrations compétents



- **930 entretiens** (bureau et visites à domicile) avec l'ensemble des personnes accompagnées
- **135 appels téléphoniques** passés avec les personnes accompagnées
- **219 accompagnements aux rendez vous extérieurs**
- **456 Contacts/ rendez vous avec les partenaires**
- **37 rappels au cadre**: rappel des conditions d'occupation liées aux troubles du voisinage, non présence aux rdvs, hébergement de tiers, dégradation de locaux

L'ACCOMPAGNEMENT GLOBAL

Quelques exemples d'accompagnement liés à l'aide et/ou l'apprentissage aux démarches administratives, reposant principalement sur l'ouverture, la mise à jour ou le maintien des droits des personnes accompagnées :

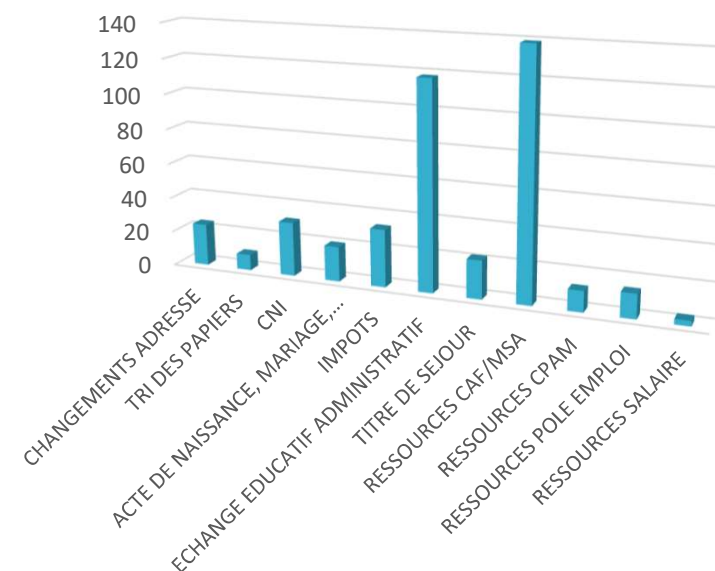
Changement d'adresse/ tri des papiers : 33 démarches (permettant notamment de faire un point général sur la situation administrative à l'arrivée des personnes)

Ouverture de droits ou maintien des droits : 169 démarches (avec pour objectif de faire avec pour tendre ensuite vers l'autonomie)

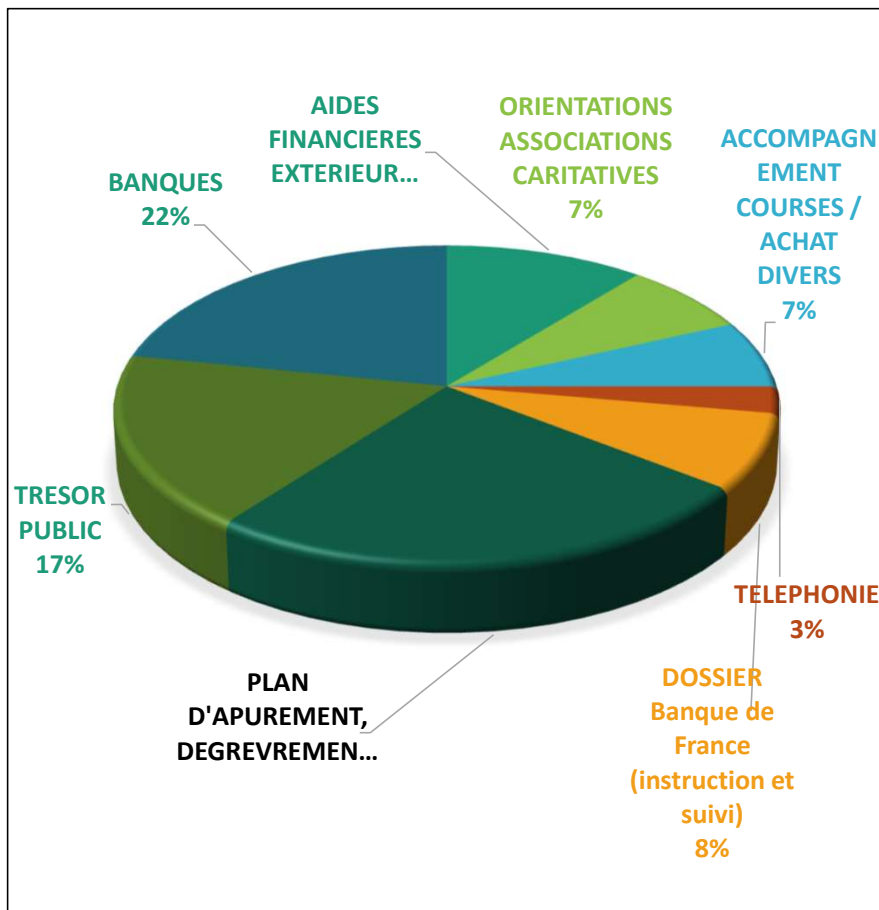
Etat civil (réédition de carte d'identité, passeport, titres de séjour) : **73 démarches.**

Déclaration d'impôts (années précédentes + en cours): **33 démarches**

118 Echanges éducatifs autour des démarches administratives : informations sur les droits, les administrations, l'intérêt de ces démarches (qui ne sont souvent pas la priorité des personnes accompagnées au vu d'un cumul de problématiques importantes auxquelles elles sont confrontées)



LE BUDGET



Le relogement autonome ou accompagné nécessite la stabilisation de la situation budgétaire au préalable:

310 entretiens éducatifs sont liés à l'accompagnement à la **gestion budgétaire** (création et maintien d'un budget équilibré, suivi des dépenses, traitement des dettes, etc)

La constitution de **dossiers de surendettement** : **17 démarches** (échanges éducatifs ou constitution de dossiers) pour tendre vers un rétablissement personnel ou un plan d'apurement auprès de la Banque de France

94 démarches liées aux remboursements de **plan d'apurement ou de dégrèvement** (tendre à la responsabilisation des personnes via le traitement de leurs dettes tout en l'adaptant à leur budget souvent restreint)

24 orientations vers les référents de secteur (assistantes sociales CCAS ou MDS) pour des demandes d'**aides financières**

16 fiches de prescription vers des **associations caritatives** (secours alimentaires, vestiaires, hygiène etc.)



L'EXPRESSION DES RESIDENTS

En 2024, 4 réunions d'expression ont permis de rassembler les personnes accompagnées sur leur lieu d'hébergement, soit 2 réunions pour les familles (Marne et Bordes) et 2 réunions pour les personnes seules (Thiers). Celles-ci ont eu lieu en avril et septembre 2024.

Participation: - aucune famille présente sur 4 à Bordes
 - aucune famille présente sur 6 à Marne
 - 5 et 6 résidents présents sur 10 à Thiers

Nous émettons l'hypothèse que les familles ont moins besoin de temps d'échanges, dans la mesure où elles sont souvent plus intégrées dans l'espace social (cercle amical et familial, emploi, loisirs) ; à l'inverse des personnes seules sont souvent plus confrontées à l'isolement et plus en recherche d'espaces d'expression.

Thématiques abordées de façon transversale et récurrente aux 3 résidences:

- ▶ Tri des déchets collectifs
- ▶ Entretien des parties communes
- ▶ Troubles du voisinage, relations entre voisins
- ▶ Règlement de fonctionnement
- ▶ Temps collectifs
- ▶ Activités extérieures
- ▶ Aménagement des locaux
- ▶ Présentation du Conseil de Vie Sociale, de son contenu, de son intérêt, de l'élection des délégués



Le Conseil à la Vie Sociale CVS

1 Conseil de vie sociale (CVS) a eu lieu en **novembre 2024**, conviant l'ensemble des résidents du CHRS

Présents : Directrice, 3 travailleurs sociaux, 1 membre du Conseil d'Administration du LIEN, 1 personne accompagnée aux LHSS et une au CHRS insertion et 2 personnes accompagnées excusées (1 au CHRS urgence et 1 au CHRS insertion)

► Election des représentants du CVS

► Questions abordées:

- Taches collectives : entretien de la machine à laver => soutien par les éducateurs
- Remise en peinture des rambardes => mise à disposition du matériel
- Entretien de l'espace commun => Mise à disposition d'une tondeuse
- Déjections canines : Mise en place d'un affichage préventif
- Consommation d'alcool sur la terrasse et dans le jardin : Approbation par vote avec enveloppe de manière anonyme de l'autorisation de consommer de l'alcool dans ces espaces lors de la réunion d'expression du 06.09.24 => Expérimentation jusqu'en avril. Si l'expérience est concluante, nous ferons voter la modification du règlement par le conseil d'administration.

► Informations :

Bilan auto-évaluation

Résultat enquête satisfaction

Bilan plaintes et réclamations

Plan de continuité



LA GESTION DES PLAINTES ET RECLAMATIONS



La gestion des plaintes et des réclamations fait partie intégrante des droits des usagers et c'est une exigence de la Haute Autorité de Santé au travers des différents référentiels.

*L'ESSMS **organise** le recueil et le traitement des plaintes et des réclamations. Il **communique** sur le **traitement** des plaintes et des réclamations aux parties prenantes. Les professionnels **analysent en équipe** les plaintes et les réclamations et mettent en place des **actions correctives**.*

LA GESTION DES EVENEMENTS INDÉSIRABLES et DES EVENEMENTS INDESIRABLES GRAVES

En 2024, aucun événement indésirable (EI), événement indésirable grave (EIG) ni fait de maltraitance n'a été enregistré. La sensibilisation de l'ensemble des professionnels prévue en 2025, ainsi que la mise en place d'outils dédiés au recueil, au traitement et à l'analyse de ces situations, permettront d'améliorer la traçabilité et de renforcer la culture de la gestion des risques.

En 2024, il a été recueilli **8 plaintes et réclamations** de la part des résidents du CHRS, de façon orale, à l'équipe ou au cadre :

1 liée à un problème organisationnel: changement de référent récurrent

2 liées à l'intendance

- Problème de gestion des ordures ménagères
- Délai de réparations dans les logements

2 liées au comportement d'un bénéficiaire

- Suspicion de trafic de drogues dans la résidence
- Dénonciation de bénéficiaires associés à un potentiel trafic (stupéfiants cachés dans leur logement)

3 liées au comportement d'un tiers (Intrusion, troubles, agression verbales ou physiques)

- Squat régulier de personnes extérieures avec conduites transgressives, nuisances sonores inadaptées et à risques (dans 2 résidences)
- Porte des communs non fermée ou ouverte de force (coups de pieds)

REPONSES APORTEES:

- Recrutement compliqué/ turn over de professionnels sur un poste d'éducateur
- Médiation
- Passages plus réguliers de la cheffe de service en journée et demande de vigilance accrue lors du passage des rondes le soir avec appel des forces de l'ordre si nécessaire
- Rappel des règles en l'absence des professionnels si urgence/insécurité (contacter le Centre d'accueil d'urgence, SAMU, Pompiers, Gendarmerie)
- Rappel sur les conditions d'occupation en collectivité (règles de vie, troubles du voisinage etc.)

LA SANTE



Un **accompagnement** en amont proposé par l'équipe éducative qui travaille via le principe de **réduction des risques** auprès des personnes accompagnées et/ou **orientation vers des services spécialisés en Addictologie** (Centre d'Etude et d'Information sur les Drogues CEID , l'Equipe de Liaison et de Soin en Addictologie ELSA) :

91 démarches



Un travail autour de l'**accès à un Medecin traitant** (réassurance des personnes accompagnées vis-à-vis des professionnels de santé, recherche, accompagnement physique) :

134 démarches



L'**orientation et l'accompagnement physique vers les Spécialistes de santé** (dentistes, ophtalmologues, etc.) et travail autour de la continuité des suivis :

170 démarches



Un travail de réflexion et d'accompagnement à l'**ouverture de droits auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées**

42 démarches



La **mise à jour des droits de couverture santé** et constitutions de dossiers Complémentaire Santé Solidaire

81 démarches



Un travail autour des besoins liés au **soutien psychologique** : travail en amont via l'équipe pour donner du sens à ces suivis, travail de désacralisation, prises de contact (Caplib, Centre Médico Psychologique, psychiatres, etc.), accompagnements physiques

66 démarches

221 échanges éducatifs sur la question du soin :

- Organiser les conditions **d'accueil et de maintien en fonction de l'état de santé de la personne** (logement adapté, mise en place d'infirmiers, d'aides à domicile...).
- **Informé sur les droits à la santé et les professionnels de santé** du secteur et proposer à la personne un **bilan santé**.
- Échanger avec la personne qui souhaite aborder son addiction sur son **adhésion à une démarche de soin** et poursuite du travail autour de la réduction des risques (RDR) via l'action IACA.
- **Valoriser l'image de soi, les savoir-faire de la personne et développer les situations de bien-être et de participation** (intervention d'une socio esthéticienne, temps d'ateliers).

Focus : L'orientation des ménages présentant des pathologies psychiatriques et/ou addictions non prises en charge

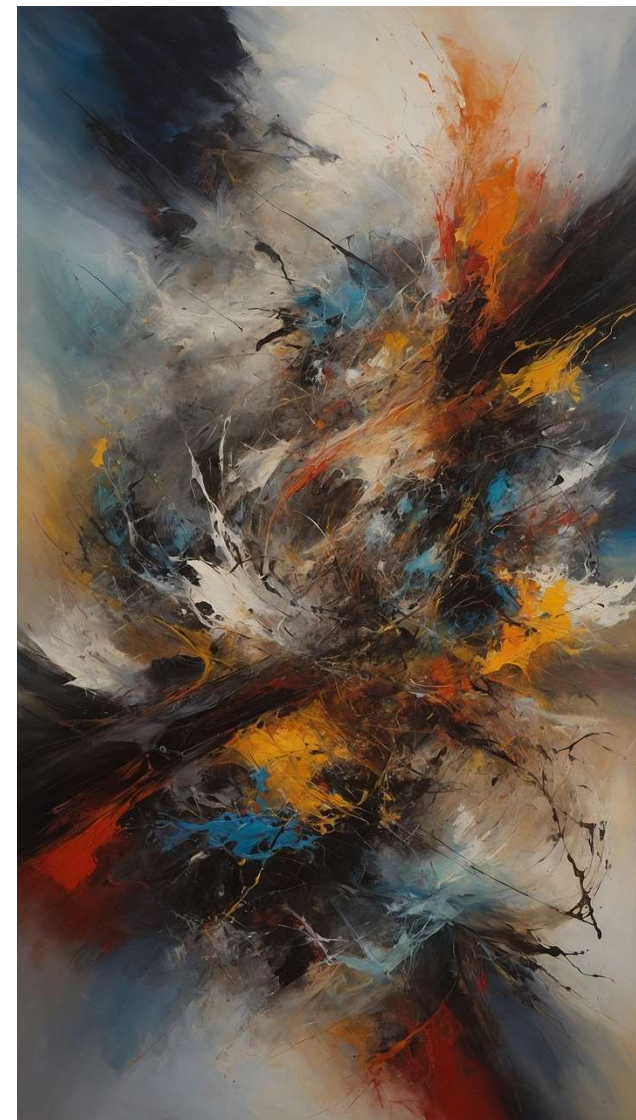
Au fil des années, les institutions sanitaires du territoire doivent faire face à un manque de moyens, notamment au niveau de la psychiatrie (et des médecins traitants) n'offrant peu ou pas d'accompagnement. **Les personnes présentant des troubles envahissants de la personnalité et/ou addictions actives ne sont pas ou peu pris en charge par le secteur sanitaire.**

Parallèlement, les orientations de ces publics augmentent au CHRS insertion.

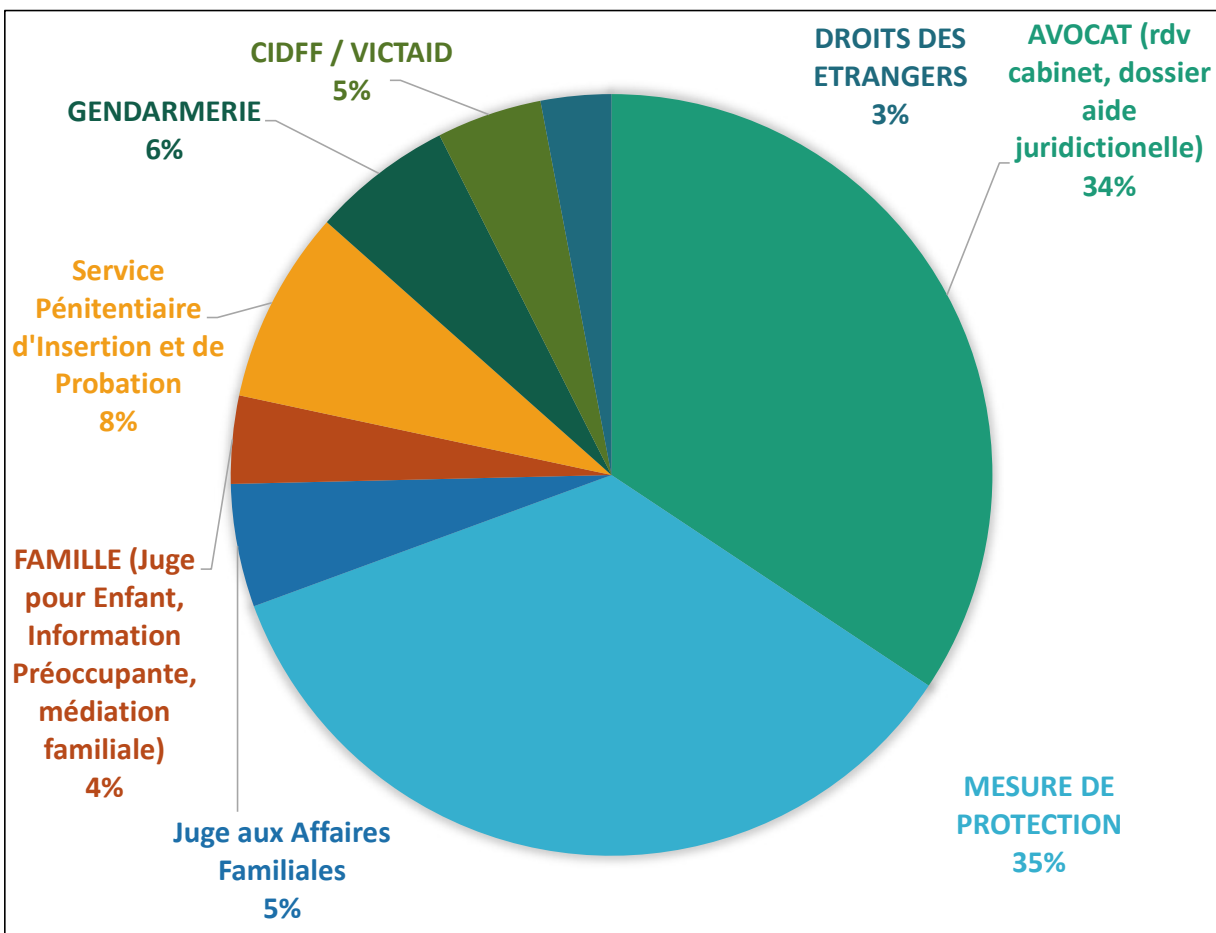
Or, ces difficultés d'ordre psychique, psychiatrique et/ou liée à une (des) addiction (s) représentent un frein considérable voire une impossibilité à travailler l'insertion sociale durable des personnes et dans le respect de leur intégrité. De fait, leur insertion par le logement, le travail, les relations sociales, l'intégration à la cité, est directement impactée ; les personnes sont plus régulièrement fragilisées et/ou mises en échec (difficulté à accéder ou se maintenir dans une formation ou un emploi, inadaptation dans l'occupation d'un logement en termes d'entretien ou de relations au voisinage...).

Malgré nos collaborations à travers notre réseau sur le territoire, force est de constater que nous ne pouvons apporter des réponses satisfaisantes et adaptées aux besoins sanitaires individuels. En effet, ces problématiques de santé de plus en plus lourdes et ancrées (pathologies psychiatriques et/ou troubles psychiques, souvent associés à des consommations), nécessitent des réponses adaptées et relèvent d'établissements médicaux-sociaux.

Ainsi, conformément à notre projet de service, nous ne sommes pas en mesure d'accueillir les personnes présentant des troubles envahissants de la personnalité et/ou addictions actives qui ne sont pas ou peu pris en charge. C'est pourquoi il est indispensable d'être vigilant et de veiller, avec les référents prescripteurs et le SIAO, à la cohérence des orientations, dans un souci de bientraitance des personnes accompagnées.



LA JUSTICE



47 démarches autour de l'Accompagnement vers une mesure de protection (Curatelle renforcée) : l'accès à un logement autonome ou adapté nécessite un budget équilibré mais parfois il est compliqué pour la personne ou la famille de s'astreindre au respect de celui-ci. Quand l'accompagnement éducatif n'a pas suffi à la personne accompagnée pour acquérir une autonomie suffisante sur ce point (troubles psy, déficience ou autre problématique faisant obstacle à l'acquisition ou au recouvrement de cette autonomie) une mesure de protection est travaillée.

11 Echanges ou démarches avec le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation : le suivi pénitentiaire peut être existant ou mis en place (rencontres, bracelet électronique, etc.) pendant l'hébergement au CHRS : 1 homme a bénéficié d'un aménagement de peine sous forme de bracelet électronique

44 démarches auprès d'avocats (divorce, etc.) ont été accompagnées dans le cadre d'audience auprès des Juges aux Affaires Familiales ou des Juges pour Enfants notamment.

6 orientations vers le CIDFF ou Victaid (Démarches liées aux violences conjugales, intrafamiliales).

LA PARENTALITE LA FAMILLE

258 échanges et/ou démarches autour de la parentalité:

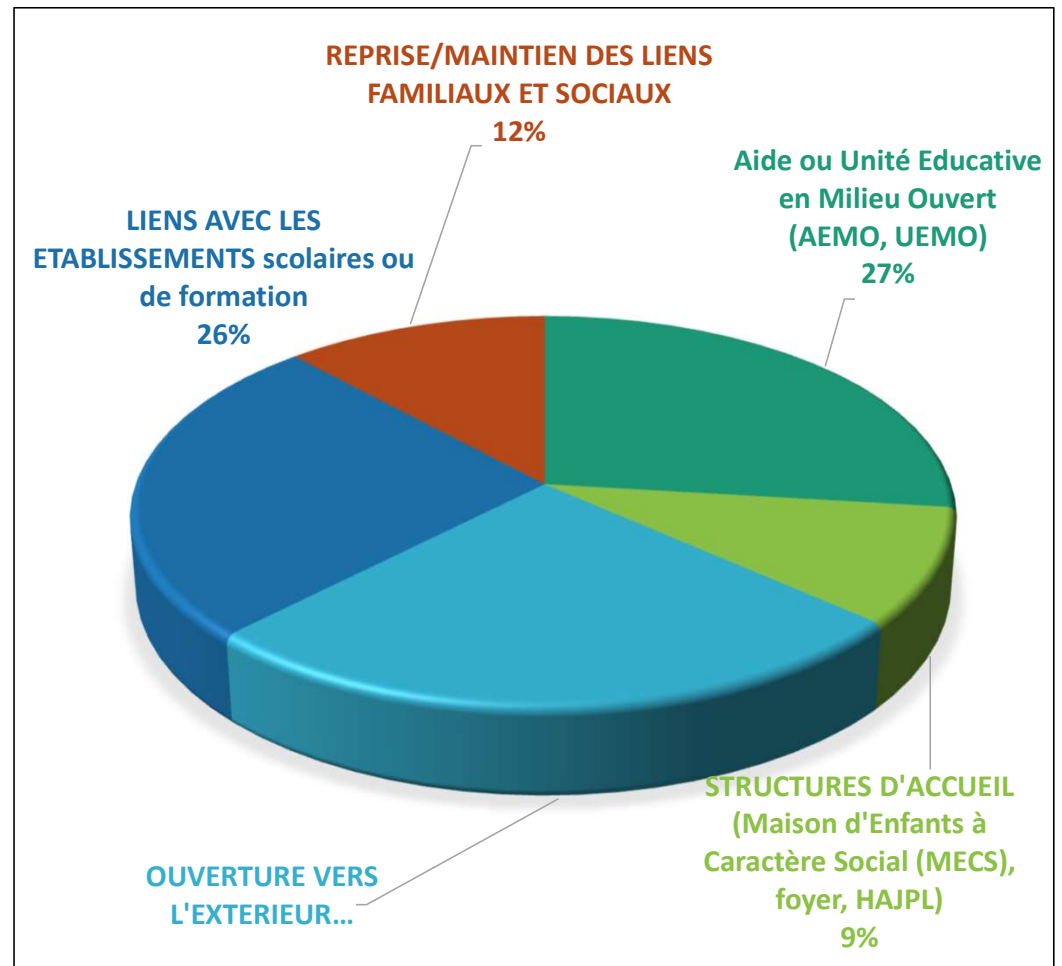
50 démarches liées au **Soutien à la parentalité**.

24 orientations vers des établissements périscolaires ou de loisirs
(inscriptions en crèche, centre de loisirs, séjour de vacances).

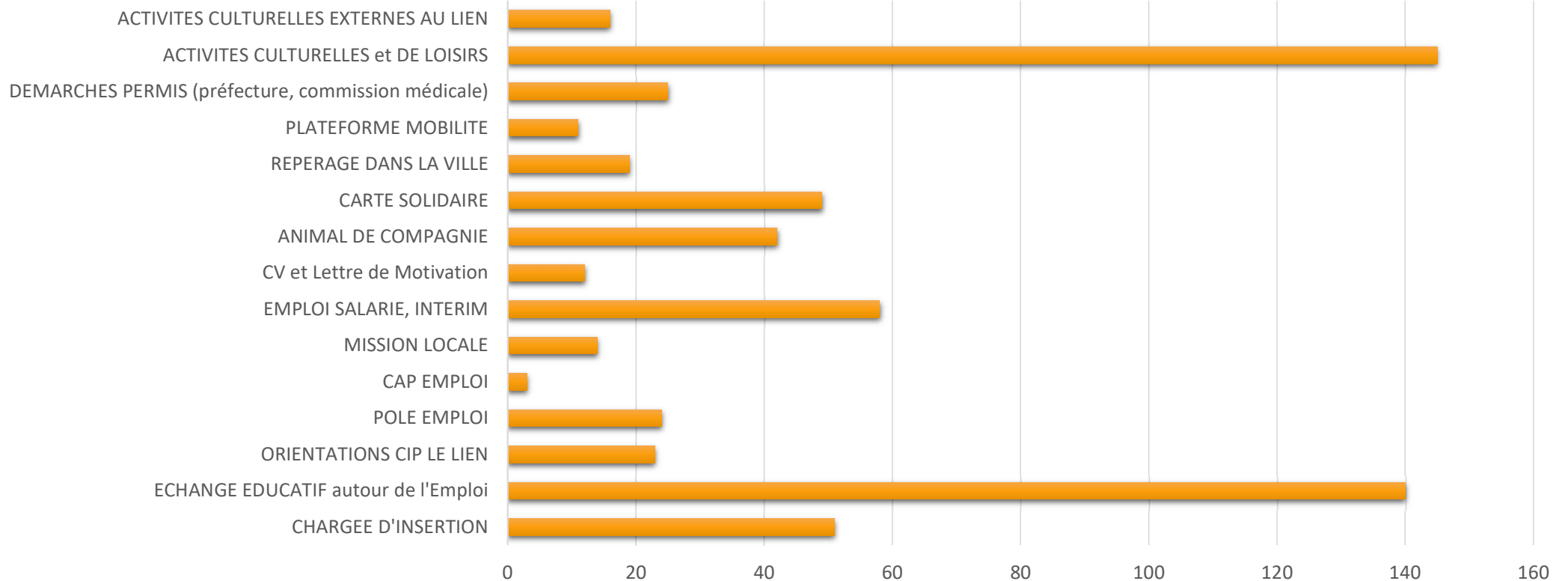
24 accompagnements de **soutien aux parents dans leurs liens avec les établissements scolaires ou de formation** (écoles, collèges, lycées, etc).

25 accompagnements et/ou échanges avec des services **d'Action Educative en Milieu Ouvert**.

10 échanges ou interventions autour des **Conflits et/ou violences intrafamiliales**.



L'INSERTION SOCIO-PROFESSIONNELLE



Les activités culturelles et de loisirs ont lieu chaque semaine et englobent les ateliers collectifs (cuisine, jeux, activités artistiques, jardinage etc.), les sorties sur l'extérieur et les actions de prévention (IACA, Santhé ou café etc.).

LA CONSEILLERE EN INSERTION PROFESSIONNELLE (CIP)

La Conseillère en Insertion Professionnelle a reçu 14 personnes accueillies sur le CHRS. La majorité des résidents du CHRS se confrontent à un **cumul de freins à l'accès à l'emploi** (santé, manque d'expérience, mode de garde, ...)

Concernant les problèmes de **santé psychique associés à des addictions et malgré** des suivis sanitaires dans ce cadre, ces troubles demeurent des freins à l'insertion professionnelle classique et même parfois adaptée, tant les suivis ne sont pas suffisamment continus par manque de moyens dans le domaine de la santé.

L'inscription à France Travail est nécessaire en vue d'instruire des demandes de financements : **permis de conduire**, conventions de stage afin d'effectuer des **immersions** mais aussi être en accord avec la loi sur le plein emploi qui vise à **renforcer l'accompagnement vers l'emploi durable**.

Les freins sont multiples : la **santé**, le **décrochage scolaire**, le **parcours de rue**, la **barrière de la langue** et l'**instabilité**.

Il s'avère qu'après les premières rencontres, les projets changent. **Leur motivation fluctue et les intentions se télescopent avec leurs empêchements**. Il convient donc de respecter leur temporalité et de s'adapter à ces fluctuations. Parfois au cours de leur hébergement, l'accompagnement professionnel s'arrête puis reprend.

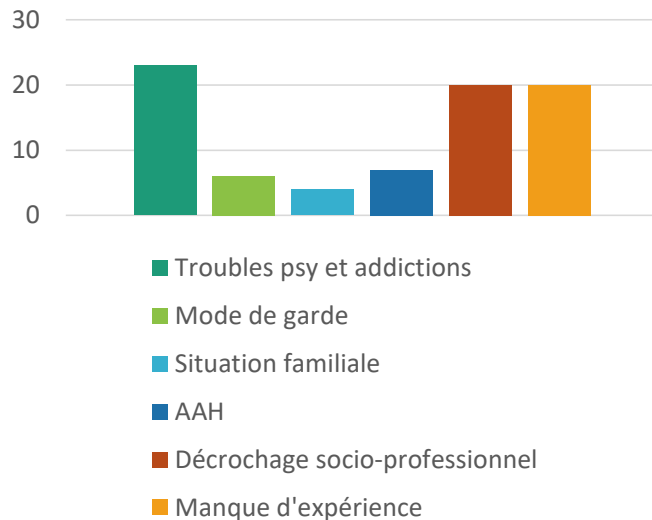
La CIP a **orienté 6 personnes vers les structures IAE (Insertion par l'activité économique)** principalement à la Ferme Deux Bouts à Vayres et Isle et Dronne à Porchères.

Avec chaque personne, **un CV est rédigé** afin de retracer leur parcours professionnel. L'essentiel est de coconstruire les outils nécessaires à une **éventuelle reprise d'activité**.

La plus grande difficulté avec ce public est l'adhésion sur le moyen terme car il fait face à une accumulation de problématiques et l'emploi peut être tour à tour une priorité puis anecdotique.

LES FREINS / LES POTENTIALITES A L'INSERTION PROFESSIONNELLE

FREINS



INDICATEURS CPOM : S'assurer de l'activation des leviers d'accompagnement nécessaires à l'accès vers l'emploi.
Nombre d'adultes sortis avec emploi (ou formation) sur l'année : 1 (5 en 2023) sur 11 adultes sortis.

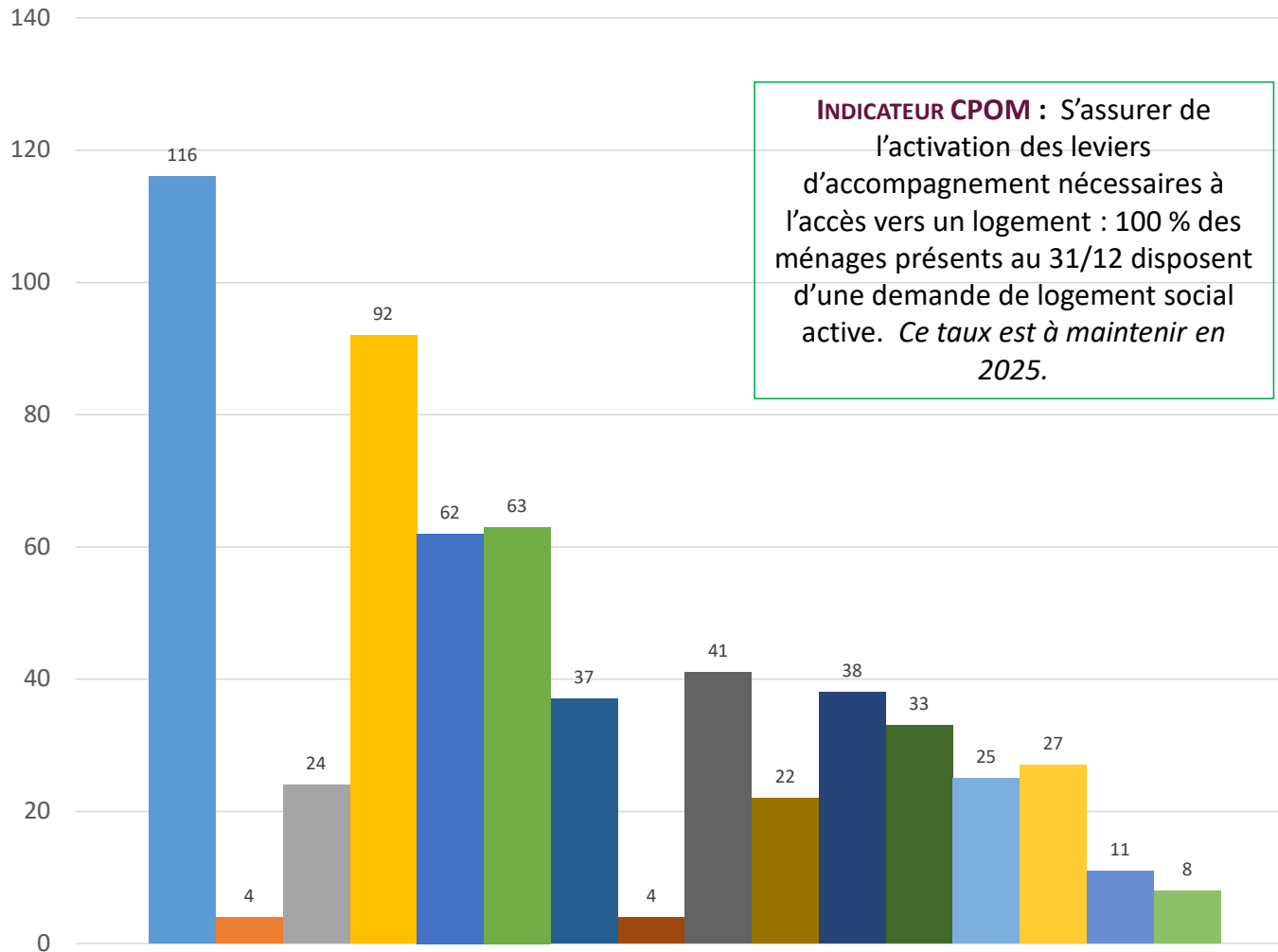


POTENTIALITES

140 échanges éducatifs autour de l'insertion professionnelle en 2024

8 personnes se sont inscrites à **France Travail**
23 échanges et orientations vers le **Conseiller en Insertion Professionnelle** du Lien.
9 (14 en 2023) **Contrat à Durée Déterminée** (vignes, vente, aide à la cantine, ménage, service etc.) ont été signé en 2024 mais de très court terme et pour certains stoppés avant la fin. Ces chiffres concernent 6 familles monoparentales et 3 personnes seules.
2 ont suivi une **formation** en 2024 (7 en 2023).
4 personnes (9 en 2023) possèdent leur **permis de conduire** dont 3 sont mobiles grâce à la possession d'un véhicule. 2 personnes se déplacent en scooter et 3 utilisent une bicyclette. Les autres utilisent les transports en commun.

HEBERGEMENT et RELOGEMENT

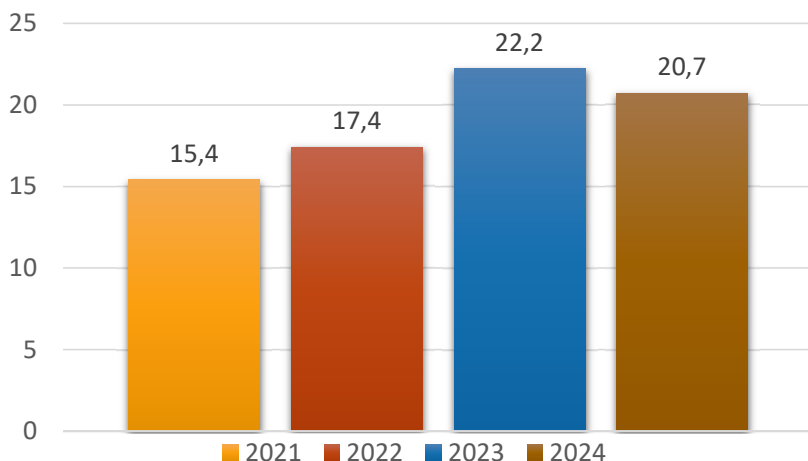


- ECHANGE EDUCATIF autour du logement
- FICHE SIAO pour orientation logement accompagné
- N° UNIQUE
- TRAVAIL EN LIEN AVEC ACTEURS DU RELOGEMENT
- CONTINGENT PRIORITAIRE
- ENTRETIEN/ORGANISATION
- INTERVENTIONS / REPARATIONS
- DEPASSEMENTS ENERGIE
- RELATION VOISINAGE
- FSL/VISALE
- AMEUBLEMENT (aide financière, devis, prêt CAF, déménagement...)
- DEMENAGEMENT
- EDL, BAIL, Ouverture de COMPTEURS etc.
- MENAGE du logement
- Suivi post CHRS
- Carte decheterie

DUREE DE SEJOUR DES MENAGES SORTIS



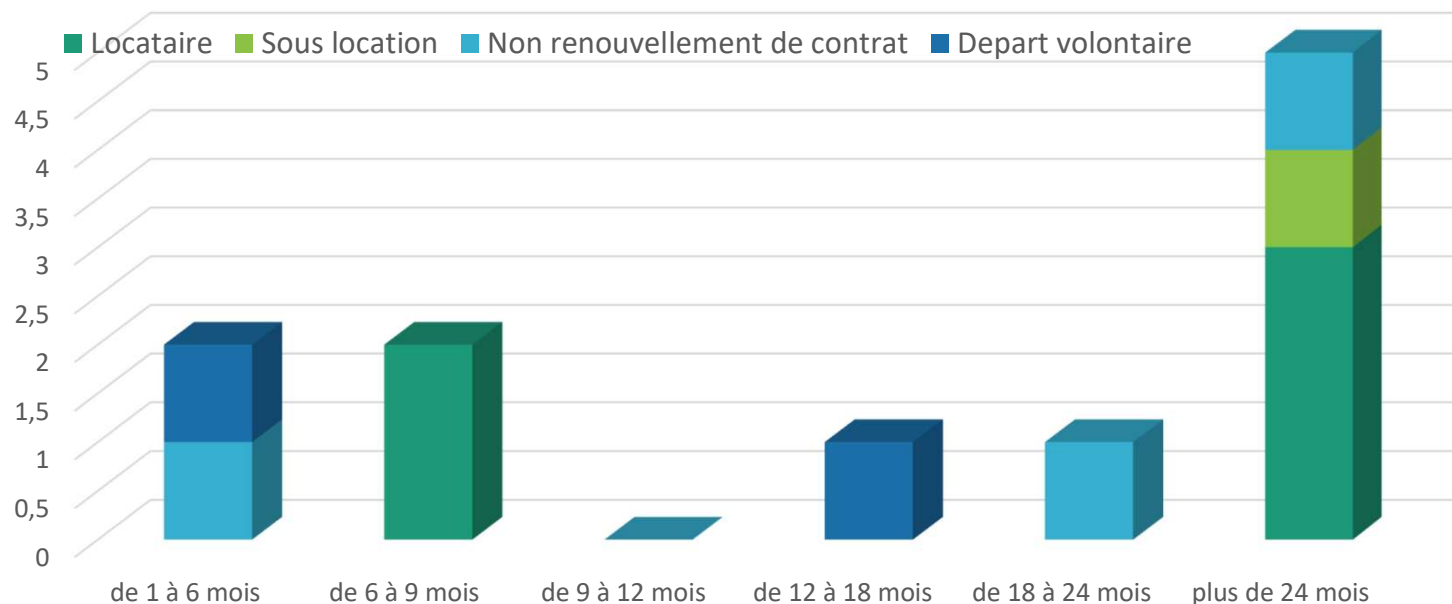
La moyenne de **durée de séjour** des ménages sortis est à **20,71 mois** (22,2 mois en 2023):



L'explication des **durées de séjour supérieures à 30 mois** :

- Homme seul sous curatelle : **30,3 mois d'accueil** : dont **11 mois de délai de relogement** (CP enregistré sur SYPLO le 03/04/23, reconnu prioritaire le 24/05/23, relogement le 12/03/24) : situation globale compliquée nécessitant un long travail sur l'acceptation de mise sous protection budgétaire ainsi que d'accompagnement au soin (dossier MDPH) qui a pu rendre le relogement possible.
- Homme seul sous curatelle : **32,7 mois d'accueil** : incapacité à vivre en logement autonome par rapport à des problèmes de santé psychiques (incurie malgré mise en place de femme de ménage), addiction au crack et squat, conduisant à un non-renouvellement du contrat.
- Femme et 2 enfants : **34,2 mois d'accueil** : dont **29 mois de délai de relogement** (CP enregistré sur SYPLO le 01/04/22, reconnu prioritaire le 10/06/22, relogement le 23/09/24)
- Femme et 2 enfants : **37,6 mois d'accueil** dont **26 mois de délai de relogement** (CP enregistré sur SYPLO le 21/07/22, reconnu prioritaire le 08/11/22, relogement le 14/09/24)
- Homme seul sous curatelle : **39 mois d'accueil** dont **27 mois de délai de relogement** (CP enregistré sur SYPLO le 13/07/22, reconnu prioritaire le 22/10/22, relogement le 26/10/24)

SOLUTIONS DE SORTIE



Les **sorties dites positives** (locataire ou dispositif d'insertion traduisant une suite de parcours résidentiel adaptée aux besoins du ménage) se situent dans un délai supérieur à **30 mois d'accompagnement**, le temps nécessaire à l'amélioration des situations (démarches vers le soin, travail autour du budget, de l'occupation d'un logement ...), ainsi qu'à la recherche d'une solution de relogement adapté ou l'attente de l'attribution d'un logement social.

12 ménages (10 en 2023) ont quitté le dispositif soit 20 personnes (16 en 2023) :

5 ménages (5 en 2023) sont devenus locataires en titre dans le parc social via le Contingent Prioritaire

1 ménage a intégré le dispositif de sous location

4 ménages (2 en 2023) ont fait l'objet d'une fin d'hébergement pour non-respect du règlement et ou du contrat de séjour (squat, troubles nuisant à la sécurité et au semi-collectif, attitude menaçante vis-à-vis des salariés)

2 ménages sont partis volontairement (ne souhaitant pas intégrer ou rester sur le dispositif)

INDICATEURS CPOM :

S'ASSURER DE LA FLUIDITÉ DE LA STRUCTURE EN MAÎTRISANT LES DURÉES DE SÉJOUR

		2023	Perspective 2024	Résultats 2024
Réduction de l'accueil des personnes accueillies dont la durée de séjour excède 18 mois sans évaluation sociale active et demande de logement social	Pourcentage des personnes présentes au 31/12 dont la durée de séjour est supérieure à 18 mois	35%	16%	47%
	Sur le total des personnes présentes au 31/12 dont la durée de séjour est supérieure à 18 mois : pourcentage de personnes à droits complets ayant déposé une demande de logement social	100%	100%	100%
Réduire les séjours de très longues durées	Pourcentage des personnes présentes au 31/12 dont la durée de séjour est supérieure à 36 mois	0%	8%	0%

INDICATEURS CPOM : FAVORISER LES SORTIES POSITIVES

		2023	Perspective 2024	Résultats 2024
Suivre les sorties effectuées dans l'année et la nature des dispositifs de sortie	Nombre de personnes sorties sur l'année N / nombre de places sur l'année N	42%	71,0%	58,0%
	Nombre de personnes sorties vers un logement de droit commun (parc privé ou social) sur l'année N / nombre de personnes sorties sur l'année N	44%	50%	36%
	Nombre de personnes sorties vers un logement adapté sur l'année N / nombre de personnes sorties sur l'année N	25%	12%	0%
	Nombre de personnes sorties vers un autre dispositif d'hébergement sur l'année N / nombre de personnes sorties sur l'année N	6%	12%	9%
	Nombre de personnes sorties sans solution sur l'année N / nombre de personnes sorties sur l'année N	25%	20%	18%
	Nombre de personnes sorties « autres » (dispositif sanitaire, médico-social...) sur l'année N / nombre de personnes sorties sur l'année N	0%	20%	0%

Garantir un travail en collaboration avec les SIAO pour la prise en charge des situations complexes	Nombre de refus d'une orientation par la structure pendant l'année N / nombre d'orientations SIAO pendant l'année	8 %	4%	4%
	Nombre de refus d'une orientation par le ménage pendant l'année / nombre d'orientations SIAO pendant l'année	0%	13%	16%











RETOUR EN IMAGES
DES TEMPS COLLECTIFS





PERSPECTIVES 2025



Poursuite de la réalisation des objectifs liés au Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) signé en 2022.



Poursuite de Démarche qualité selon le référentiel de la Haute Autorité de Santé



Réécriture du projet d'établissement